

# CONTRAT APPRENTISSAGE

## Comment ça marche ?

Basé sur l'alternance, entre périodes de formation au CFA\* et de pratique en entreprise, le contrat d'apprentissage est un moyen efficace pour **se former et intégrer une entreprise.**

Ce contrat vise **l'obtention d'une qualification** sanctionnée par un diplôme ou un Titre à finalité professionnelle enregistré au Répertoire National des certifications Professionnelles (RNCP).

### + ÊTRE APPRENTI

**Avoir entre 16 et 29 ans révolus ou sans limite d'âge si :**

- vous êtes reconnu travailleur handicapé (RQTH),
- vous étiez en contrat d'apprentissage mais il a été rompu et ce n'était pas votre choix (faute de l'employeur, entreprise qui a fermé, problème de santé),
- vous étiez déjà en apprentissage et vous souhaitez continuer pour obtenir un diplôme supérieur,
- vous avez besoin d'un diplôme pour créer ou reprendre une entreprise,
- vous êtes inscrit sur la liste officielle des sportifs de haut niveau.

**UNE FORMATION ENTIÈREMENT FINANCÉE !**

## LES AVANTAGES DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

### + POUR L'EMPLOYEUR

- **Aide unique à l'apprentissage :**  
Les montants des aides sont consultables sur le site : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr>
- Réduction des cotisations sociales.
- Les apprentis ne sont pas pris en compte dans l'effectif salarié de l'entreprise.
- la formation est entièrement financée jusqu'au BAC +3 (**ADF s'engage à ne demander aucun reste à charge à l'employeur.**)
- Aides de l'Agefiph (association favorisant l'insertion professionnelle des salariés handicapés) si l'apprenti est en situation de handicap.
- Accompagnement lors des démarches administratives. Les documents d'enregistrement (Cerfa et convention de formation) **sont entièrement pris en charge par ADF.**

\*centre de formation des apprentis

### + POUR VOUS

- **Vous suivez une formation entièrement prise en charge et sans frais d'inscription pour obtenir un diplôme reconnu.**
- Vous êtes rémunéré tout en acquérant de l'expérience.
- Vous signez un contrat de travail en alternance (une partie en formation, une autre chez un employeur), avec les mêmes droits que les autres salariés de l'entreprise.
- Votre accompagnement est personnalisé : un professionnel de l'entreprise, appelé maître d'apprentissage, vous aide à obtenir les compétences demandées.
- Vous obtenez un statut et une carte d'étudiant qui vous permet, entre autre d'obtenir des tarifs réduits (culture, logement, transport).
- Vous ne payez pas d'impôt (sauf si votre rémunération est supérieure au SMIC) et de cotisations sociales.

## + AU SUJET DE VOTRE CONTRAT DE TRAVAIL

**Vous signez soit :**

- un contrat à durée déterminée (CDD) de 1 à 3 ans.  
Le contrat peut être prolongé jusqu'à 4 ans si vous êtes reconnu **travailleur handicapé**.
- un contrat à durée indéterminée (CDI) qui débute par une période d'apprentissage.
- le contrat peut être signé jusqu'à 3 mois avant le début de votre formation.

## + LE DÉROULEMENT DE VOTRE FORMATION

La durée en CFA doit être au moins égale à 25 % de la durée totale du contrat. **Vous êtes en entreprise le reste du temps.**

Pendant toute la durée de votre apprentissage, un responsable pédagogique en CFA et un maître d'apprentissage vous accompagnent au centre et dans l'entreprise, pour vous **informer**, vous **aider**, vous **soutenir**.



**ADF vous prête un ordinateur portable pendant toute la durée de votre formation, avec l'ensemble des logiciels requis pour la réussite de votre parcours !**

## + VOTRE RÉMUNÉRATION D'APPRENTI

Vous recevrez au **minimum entre 27% et 100% du SMIC** (ou, s'il est plus favorable, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé), selon votre âge et votre année d'apprentissage (1<sup>ère</sup> année, 2<sup>e</sup> année et 3<sup>e</sup> année).



## + ON VOUS AIDE À FINANCER LE PERMIS !

Les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide de l'État de **500 euros** pour financer leur permis de conduire, catégorie B.

**Pour en savoir plus sur :**

[www.travail-emploi.gouv.fr/apprentis-aide-permis](http://www.travail-emploi.gouv.fr/apprentis-aide-permis)



Groupe Studavenir

22, rue des entrepreneurs  
Z.I. St Joseph  
04100 Manosque  
Tél. 04 92 72 82 82  
[accueil@adfformation.fr](mailto:accueil@adfformation.fr)

**CFA**  
CENTRE DE  
FORMATION  
D'APPRENTIS